

Alerte n° 6

Le droit de retour volontaire des réfugiés congolais doit être préservé par le gouvernement du Burundi et le UNHCR.

Dans le cadre du programme **UMUSEKE**, les organisations de défenses des droits humains, la Ligue Burundaise des droits de l'homme Iteka et King Umurundi Freedom continuent de documenter la situation humanitaire des réfugiés congolais qui ont fui la crise qui secoue l'Est de la RDC.

Dans la continuité de l'alerte précédente¹ et autres communications dans nos communications hebdomadaires, nos organisations saluent et encouragent les échanges permanents entre le UNHCR, ses partenaires et les réfugiés Congolais dans le site de Busuma et plus particulièrement la réunion du 14 avril 2026 qui a abouti à un programme provisoire des premiers convois de retours volontaires qui concernent environ 700 réfugiés congolais et qui a stoppé la grève qui était planifiée et qui pouvait être sanglante. C'est une étape très importante pour les réfugiés qui étaient fatigués des paiements exorbitant exigés par la police et les Imbonerakure pour les réfugiés qui tentaient de rentrer de leur propre moyen. La Ligue Burundaise des droits de l'homme Iteka et King Umurundi Freedom tiennent à souligner qu'une autre réunion sur les modalités pour les retours volontaires avait eu lieu le mois dernier et les réfugiés qui le veulent, avaient été demandé de commencer à se faire enregistrer auprès des agents du UNHCR.

Pour le respect des droits de ces réfugiés congolais comme le stipule la convention de Genève de 1951 ratifié par le Burundi qui préserve le droit de retour volontaire des réfugiés dans leur pays natal dans son article premier et le droit de liberté de circulation (art. 26), les organisations Ligue Burundaise des droits de l'homme Iteka et King Umurundi Freedom recommandent:

Au Gouvernement du Burundi, UNHCR et d'autres partenaires dans ce site:

- De veiller à ce que la procédure pour faciliter tous les réfugiés congolais qui veulent retourner dans leur pays soit dans le respect de la convention de Genève, autres instruments internationaux y relatifs ainsi la constitution du Burundi ;

¹ https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2026/02/Alerte-3-Ligue-Iteka_King-Umundi-Freedom.pdf

- Mettre fin aux pratiques d'extorsion rapportées par différents acteurs et punir les auteurs.

Aux partenaires techniques et financiers du gouvernements du Burundi dont les NU, UE et les Missions diplomatiques accréditées au Burundi

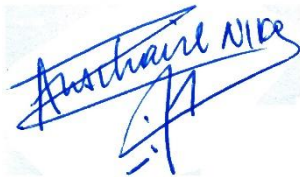
- De continuer à appuyer le gouvernement du Burundi et ses partenaires pour qu'ils puissent accomplir leur devoir de protection et prise en charge de ces réfugiés;

Aux réfugiés congolais du site Busuma et d'autres sites au Burundi:

- De toujours privilégier le dialogue avec les partenaires en charge et respects des modalités légales présentées par ses partenaires.

Pour le programme UMUSEKE

Anschaire NIKOYAGIZE



15.04.2026

Président de Ligue Iteka
+256701178261

Vianney NIZIGIYIMANA



Président de King Umurundi Freedom
+ 33 7 58 27 92 94